

Droit publicThèse : Le principe Lex Specialis en droit international



Mme Marianne LAMOUR

Date(s)

le 14 juin 2017
à 16 h 00

Lieu(x)

Bâtiment B (Pierre Grappin)
Salle Paul Ricoeur (B.016)

A présenté ses travaux en soutenance
en vue de l'obtention du doctorat droit public

LE PRINCIPE LEX SPECIALIS EN DROIT INTERNATIONAL

Equipe de recherche : [CEDIN](#)

Membres du jury :

M. Denis ALLAND, Professeur à l'Université Paris II Panthéon Assas
M. Pierre BODEAU, Professeur à l'Université Paris Nanterre
M. Yann KERBRAT, Professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, Rapporteur
Mme Anne-Thida NORODOM, Professeure à l'Université de Rouen Haute Normandie, Rapporteur
M. Jean-Marc THOUVENIN, Professeur à l'Université Paris Nanterre, Directeur

A d m i s e a u g r a d e d e D o c t e u r e

Mis à jour le 21 mai 2018

► Organisation administrative

de l'ED :

[HARD](#)
[UZEL-METAYER](#)

able administrative :

[brielle THIAN](#)

F - Bureau 511
58.84

d'ouverture au public
10.00 & 14.00 - 17.00

e
mercredi toute la journée
Vendredi après-midi

[Politique scientifique de l'EDDSP](#)

▶ **Plan du site**

[Cliquez ici pour consulter le plan du site de l'Ecole Doctorale DSP](#)

www.univ-lyon3.fr/droit-publicthese-le-principe-lex-specialis-en-droit-international-841968.kjsp?RH=1434